

# AVIS DE PASSAGE

Notre entreprise a été mandatée par ENEDIS pour réaliser des travaux d'élagage et d'entretien de la végétation située sous et aux abords des lignes électriques BT-HTB.

Ces travaux ont pour objet d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des tiers, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie (aujourd'hui codifié aux articles L.323-4 et suivants du code de l'énergie).

Votre ou vos parcelles sont impactées par l'un de ces ouvrages. En conséquence, nous devons pouvoir y pénétrer pour exécuter les travaux spécifiés par ENEDIS.

Les cas de dangers liés à la proximité des lignes à la végétation :

- **Risques d'électrocutions**
- **Risques de coupures d'électricités**
- **Risques de chutes ou des avaries aux ouvrages**

N'ayant pas pu vous rencontrer, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec nous pour convenir d'un rendez-vous.

**VOUS N'AVEZ RIEN A PAYER NI AVANT NI APRES LES TRAVAUX D'ELAGAGE  
POUR LE COMPTE D'ENEDIS.**

**Coordonnées de l'entreprise travaux : Sté AKKA Forest** – lieu-dit Traque 47160 SAINT-LEGER  
- Tél. 06.34.44.44.39 – Mail : [sas.akkaforest@gmail.com](mailto:sas.akkaforest@gmail.com)

Chargé de travaux : Tél : 07.77.92.16.71

Départ : .....

Numéro(s) de point(s) élagage : .....

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

**ENEDIS**

SERVICE ÉLAGAGE

1, Chemin de l'import

47520 Le Passage

Mail : [aqn-maintenance-lga@enedis.fr](mailto:aqn-maintenance-lga@enedis.fr)